



la vie
LANDRÉENNE

Avril 2025 • N°616

02 L'édito du Maire

14 Les ateliers du jardin de Briacé

15 Piègeage de printemps des frelons asiatiques



Chers habitantes et habitants,

Lors du dernier conseil municipal, nous avons voté le budget primitif 2025. Afin de vous tenir informés et de vous expliquer les choix qui ont guidé son élaboration, je souhaite vous en présenter les grandes lignes.

Un budget de fonctionnement sous contrôle

Nous avons travaillé avec rigueur pour maintenir un budget de fonctionnement équilibré, en optimisant chaque poste de dépense (a minima ou à équivalence). Toutefois, certaines augmentations sont inévitables (comparé avec le Compte Administratif 2024) :

- **Charges générales** : +4 % par rapport à l'an passé, soit + 29 095 € ;
- **Charges de personnel** : une hausse de 77 787 € due à l'augmentation des cotisations CNRACL et Urssaf, la participation obligatoire de la Commune à un contrat de prévoyance et la hausse du coût des assurances statutaires ;
- **Charges financières** : +42 770 €, en raison des intérêts liés à de nouveaux emprunts.

Avec par ailleurs des recettes de fonctionnement identiques :

- **Fiscalité, Dotations - Subventions et Participations** : Les produits attendus sont en légère diminution de 1 %.

Un budget d'investissement axé sur trois priorités majeures

Face aux contraintes budgétaires, nous avons décidé de concentrer les efforts d'investissement sur trois projets structurants pour notre Commune :

1. **L'extension et la rénovation de la bibliothèque ;**
2. **La rénovation énergétique du complexe Les Nouëlles ;**
3. **La création d'une zone humide et la prévention contre les inondations Le Garinneau.**

Détail des projets

1 - Extension et rénovation de la Bibliothèque

Son financement espéré a été amputé de :

- Subvention DSIL : La Préfecture (le Préfet) n'a pas accordé la première tranche d'un montant de 100 000 € ;
- Subvention DRAC : le taux de financement sur les équipements et mobiliers est passé de 50 % à 30 %.

Ce projet, initié sous le mandat précédent, a connu des retards en raison du contexte sanitaire (COVID-19) et de difficultés de coordination avec le maître d'œuvre et les entreprises. Malgré ces obstacles, nous poursuivons activement sa réalisation.

2 - Rénovation énergétique du Complexe Les Nouëlles

Le coût initialement estimé à 1 964 500 € s'élève finalement à 2 104 500 €, en raison d'un contexte économique défavorable. Certaines prestations, notamment sur la charpente et la couverture, ont vu leurs coûts doublés par rapport aux prévisions (respectivement 235 000 € pour 111 000 € estimé et 92 000 € pour 57 000 € estimé). Malgré cela, le chantier avance conformément au planning, sous un suivi rigoureux du maître d'œuvre.

3 - Création d'une zone humide et prévention contre les inondations Le Garinneau

Une première zone humide, proche de la Ferme de Briacé, exécutée et financée par le SYLOA, prévue fin 2024, sera finalement réalisée à l'été 2025 en raison des conditions

météorologiques. La deuxième, Le Garinneau, située face à la zone de la Bossardière, fera l'objet d'études en 2025 avant sa mise en œuvre en 2026. Cette dernière est prise en charge par la Municipalité.

Un financement de 40 000 € est espéré auprès de LEADER.

Pôle santé : prise en compte anticipée de travaux

Soumis à l'issue des expertises dans le cadre du référé, le budget prévoit un montant de 85 000 € à titre de provision, espérant un début des travaux sur 2025. Une nouvelle inscription sera nécessaire sur 2026 pour le reste des travaux.

Voirie : une gestion adaptée aux besoins

Sur les onze dernières années, la Commune a consacré en moyenne **159 500 € par an** à l'entretien des routes et chemins. Depuis 2020, cet investissement a été porté à **252 320 € par an** (rue de la Loire compris). Grâce à ces efforts, l'état du réseau routier est très satisfaisant et bien entretenu. En raison du poids financier que représente l'entretien des routes et chemins, nous avons pris la décision de revoir ce poste à la baisse pour 2025. Ainsi, les dépenses seront limitées à la gestion des urgences, tout en restant attentifs aux potentielles dégradations dues aux conditions climatiques.

Conclusion

Initialement, nous avons prévu d'échelonner les grands investissements afin d'en lisser le financement. Cependant, la Bibliothèque et le Complexe Les Nouëlles doivent être réalisés simultanément en 2025. Pour garantir la bonne conduite de ces projets, il a été nécessaire d'ajuster la taxe foncière.

À titre d'exemple, pour une taxe foncière sur la propriété bâtie avec une base de 1332 € en 2024, la hausse de la cotisation serait de 54 € pour 2025.

En complément, un emprunt sera nécessaire, ce qui placera temporairement la Commune avec un taux d'endettement plus élevé. Toutefois, après deux années, un emprunt conséquent prendra fin. La situation financière retrouvera son équilibre.

Soyez assurés que cette décision n'a pas été prise à la légère. Elle vise à préserver notre capacité à investir dans l'avenir de notre Commune, tout en maintenant des services de qualité.

Je vous remercie de votre compréhension et reste à votre disposition pour toute question.

**Christophe RICHARD, Maire
et le Conseil Municipal**

PROCES-VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025 À 19H

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 23 - pouvoirs : 7
- présents : 16 - votants : 23

PRÉSENTS

Richard ANTIER, Pierre-Yves CHARPENTIER, Céline CORBET, Gildas COUE, Damien FLEURANCE, Mickaël GIBOUIN, Yolande GUERIN, Nathalie LE GALL, Philippe LE LOUARN, Stéphane MABIT, Jacques MONCORGER, Sylvie RATEAU, Christophe RICHARD, Jacques ROUZINEAU, Myriam TEIGNE et Vincent VIAUD.

Est nommé secrétaire : Vincent VIAUD
Assistait en outre : Nelly BIRAUD, DGS

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal étant parvenu à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, M. Christophe RICHARD, Maire, appelle le Conseil Municipal à émettre des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** (1 abstention : J. ROUZINEAU) **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2024.

1. Budget Général - Reprise anticipée des résultats 2024

Arrivée de Nathalie LE GALL.

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire rappelle que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil Municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2024.

Les comptes de l'exercice 2024 du budget principal font apparaître les résultats suivants :

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** (2 abstentions : J. ROUZINEAU et S. EL MAMOUNI) :

- **CONSTATE et REPEND** par anticipation les résultats de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025.

2. Fiscalité directe locale - vote des taux d'imposition 2025

Arrivées de Richard ANTIER, Philippe LE LOUARN et Gildas COUE.

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe aux finances, expose que suivant les dispositions du Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales et 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Libellés	Taux votés 2024	Produits perçus 2024	Variations des bases 2024-2025	Bases d'imposition 2024	Bases prévisionnelles 2025	Taux proposés 2025	Produits attendus 2025	Evolution en points	Evolution du produit attendu
TFPB (Taxe Foncière Propriétés Bâties)	41,45	1282652	1,70 %	2 059 599	2 094 612	44,77	1 374 025	+3,32	+91 373
TFPNB (Taxe Foncière Propriétés Non Bâties)	54,98	155 396	1,70 %	282 641	287 445	59,38	170 680	+4,40	+15 284
THRS (Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires)	25,66	12 960	1,70 %	50 508	51 366	27,71	14 235	+2,05	+1 275
		1 451 008					1 558 940		+107 932,21

Selon les éléments ci-dessus, comprenant les bases prévisionnelles 2025, le produit total attendu serait de 1 558 940 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la **MAJORITÉ** (3 contre : J. ROUZINEAU, S. EL MAMOUNI et V. VIAUD et 1 abstention : C. CORBET) :

- **MODIFIE** les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et DECIDE de les fixer à :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 44,77 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 59,38 %
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 27,71 %.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Budget Général - approbation du Budget Primitif 2025

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe aux Finances, présente le document synthétique déclinant le détail des inscriptions budgétaires prévues au Budget Primitif 2025 du Budget Général. Ce document, précédemment examiné en Commission des Finances les 22 janvier 2024 et 4 février 2024 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 14 février dernier.

FONCTIONNEMENT (vote au chapitre)	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 - Charges à caractère général	847 620,00	
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 554 200,00	
Chapitre 014 - Atténuation de charges (CLECT)	57 275,00	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	291 402,00	
Chapitre 66 - Charges financières	99 000,00	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	600,00	
023 - Virement à la section d'investissement	492 372,25	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	215 600,00	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en Régie)		59 100,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté n-1		117 268,25
Chapitre 013 - Atténuation de charges (remb rémunération de personnel)		21 000,00
Chapitre 70 - Produits des services		460 780,00
Chapitre 73 - Impôts et Taxes		65 000,00
Chapitre 731 - Fiscalité locale		1 629 690,00
Chapitre 74 - Dotations, Subventions, Participations		1 061 656,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		143 570,00
Chapitre 76 - Produits financiers		5,00
Total du Fonctionnement	3 558 069,25	3 558 069,25

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe RICHARD, Maire. Les membres du Conseil Municipal, se sont réunis salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Date de Convocation : le 18 février 2025.**

EXCUSÉS

- Sabrina BONNEAU qui a donné pouvoir à Jacques MONCORGER
- Philippe BUREAU qui a donné pouvoir à Yolande GUERIN
- Saïd EL MAMOUNI qui a donné pouvoir à Jacques ROUZINEAU
- Nathalie GOHAUD qui a donné pouvoir à Richard ANTIER
- Christophe ROBINEAU qui a donné pouvoir à Mickaël GIBOUIN
- Stéphanie SAUVETRE qui a donné pouvoir à Sylvie RATEAU
- Patricia TERRIEN qui a donné pouvoir à Nathalie LE GALL

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024, comme suit :

Réalisés 2024	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 475 322,24	3 982 169,94	5 457 492,18
Dépenses	2 448 203,81	2 936 916,11	5 385 119,92
Résultat des réalisations	- 972 881,57	1 045 253,83	72 372,26
Restes à réaliser 2024			
Recettes	1 525 173,39		1 525 173,39
Dépenses	1 480 277,40		1 480 277,40
Résultat des RAR	44 895,99		44 895,99
Total des deux sections			
Recettes	3 000 495,63	3 982 169,94	6 982 665,57
Dépenses	3 928 481,21	2 936 916,11	6 865 397,32
Résultat global	- 927 985,58	1 045 253,83	117 268,25

Dépenses d'investissement 001 :

Déficit d'investissement reporté : 972 881,57 €

Recettes d'investissement 1068 :

Excédents de fonctionnement capitalisés : 927 985,58 €

Recettes de fonctionnement 002 :

Résultat de fonctionnement reporté : 117 268,25 €

Les budgets de fonctionnement et d'investissement ci-dessus tiennent compte du vote des taux d'imposition de la Fiscalité directe locale voté au point précédent.

	TOTAL	Précédentes années	2025	2026 et 2027
Rénovation et Extension de la Bibliothèque				
Opérations TTC	2047834,75	378858,89	1635975,86	33000,00
Subventions et FCTVA DRAC,				
Région, Géothermie TE44,	1239955,00	533537,22	373272,78	333145,00
Département AMI Cœur de Bourg, FCTVA				
Rénovation énergétique du Complexe Les Nouëlles				
Opérations TTC	2908421,01	655999,65	2247421,21	5000,00
Subventions et FCTVA Fonds				
vert, DSIL, Géothermie TE44,	1160438,40	96815,85	593505,55	470117,00
FCTVA				
			2025	2026
Création des zones humides & Autres				
Pont cadre Ferme de Briacé, Travaux hydrauliques Le Garinneau, Schéma directeur des eaux pluviales, Hydro-curage			137232	171000
Rénovation énergétique École La Sarmentille Honoraires de				
Maitrise d'œuvre			25172	
Construction Maison des Sports et des Loisirs (lieu convivial, vestiaires) Honoraires Maitrise d'œuvre				
			21664	
Travaux sur les bâtiments Éclairage extérieur La Tricotaine, Travaux sinistre Pôle santé, Mises aux normes Pôle enfance et Restaurant scolaire, Vestiaires rugby, Divers				
			133071	
Travaux de voirie (2315-3)				
- Reste à réaliser 2024 pour 244991 € : Rue des Sports, de Bellevue, Gauterie, La Sauvagère, Racapé et point à temps			385656	
- Point à temps, Divers				
Bâtiments et Installations (204-15) Effacement rue des Sports, Éclairage parking des Nouëlles, Autres mises aux normes				
			59386	
Autres travaux Reprises concessions du cimetière, Pigeonnier, Réfection piliers, Aménagements, Garde-corps Nouëlles, City stade, Travaux en régie				
			131997	
Acquisition de Terrains et Matériels				
- Matériel extension Bibliothèque (Informatique, sono, mobilier, collections, aménagements et équipements) : 282189 €			385646	
- Matériels roulants (compensé par une reprise), Matériels de voirie, Mobilier urbain				

Après délibération, le Conseil Municipal à la **MAJORITÉ** (2 contre : J. ROUZINEAU et S. EL MAMOUNI, 2 abstentions : G. COUE et Ph. LE LOUARN) :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2025 du Budget Général » comme suit :
 - Section de fonctionnement équilibrée à 3558069,25 €
 - Section d'investissement équilibrée à 6123583,15 €

Dont Restes à Réaliser 2024 :

- En dépenses : 1480277,40 €
- En recettes : 1525173,39 €

4. Rénovation énergétique Complexe Les Nouëlles - avenant aux marchés de travaux

M. Jacques MONCORGER, Adjoint au Maire expose que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Complexe Les Nouëlles, le Maître d'œuvre propose :

- **lot n°16 - Electricité CFO - CFA - avenant n°2 en plus-value pour 3767,30 € HT,**

Objet de l'avenant n°2 :

- Distribution pour futures caméras de surveillance : 1806,25 € HT
- Reprise câblage sous-sol : 1961,05 € HT

Montant initial du marché HT : 159902,08 €

Montant de l'avenant n°1 HT : - 2604,91 €

Montant de l'avenant n°2 HT : 3767,30 €

Nouveau montant du marché HT : 161064,47 € soit TTC 193277,36 €

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ** (3 abstentions : J. ROUZINEAU, S. EL MAMOUNI et G. COUE) :

- **APPROUVE** l'avenant ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer ainsi que tous les actes y afférents

5. Rénovation énergétique Complexe Les Nouëlles - marché lot n°07 Etanchéité - délégation de paiement

M. Christophe RICHARD, Maire expose que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Complexe Les Nouëlles, le titulaire du marché du lot n°7 Etanchéité - la société Téopolitub a sollicité à titre dérogatoire une délégation de paiement direct (article 1275 du Code Civil) des fournitures en raison d'une situation de trésorerie fragilisée.

Trois fournisseurs seraient concernés (montant HT de fournitures ci après) : ROOFMART, JORISIDE Alpha parc Ouest, AXTER.

Une convention tripartite entre la Commune, le sté Téopolitub et le fournisseur est proposée précisant les modalités :

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les délégations de paiement et la mise en œuvre par conventions tripartites avec la société Téopolitub et les fournisseurs désignés ci-dessous suivant les montants HT précisés :
 - ROOFMART La Croix Gicquiaud à Couéron : 19619,88 €
 - JORISIDE, Alpha parc Ouest - Route de Nantes à Bressuire : 7996,22 €
 - AXTER 6 rue Lafférière 75009 Paris : 6799,73 €
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer ainsi que tous les actes y afférents.

6. CSSL - Renouvellement de la convention financière relative à la répartition de la taxe d'aménagement.

M. Christophe RICHARD, Maire expose que par délibération du 8 janvier 2018 le Conseil Municipal a validé la convention financière relative à la répartition de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Sèvre & Loire. Cette convention,

d'une durée de 3 ans renouvelable une fois, arrivant à échéance, il convient de proposer son renouvellement.

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables.

Modalités de répartition :

La répartition du reversement de la taxe d'aménagement pour les dossiers d'urbanisme concernés par la présente convention est établie comme suit :

- 100 % pour les opérations situées en zones économiques,
- 30 % pour les opérations situées en diffus, sur le territoire communal, hors zone économique.

Modalités d'utilisation du produit de la taxe d'aménagement :

La Communauté de Communes Sèvre et Loire, par délibération du 13 novembre 2024, s'engage à affecter le produit de la taxe d'aménagement perçu au titre de la présente convention, aux financements des projets de développement économique :

- Entretien des zones existantes,
- Mission d'accueil, de conseils et d'animation auprès des entreprises,
- Acquisitions de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour le développement de nouvelles zones.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **VALIDE** le principe de reversement à la Communauté de Communes de la taxe d'aménagement perçue par la Commune, pour les dossiers d'urbanisme portant sur le développement économique comme indiqué ci-dessus.
- **REVERSE** la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes pour les autorisations d'urbanisme à caractère économiques, comme indiqué ci-dessus.
- **APPROUVE** le renouvellement de la convention financière avec la Communauté de Communes Sèvre et Loire,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

7. Convention accueil occasionnel « petite enfance » avec la Commune du Loroux-Bottereau

M. Richard ANTIER, conseiller municipal, rappelle que le Conseil Municipal par délibération du 3 février 2022 a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec la Commune du Loroux-Bottereau.

En effet, les familles Landréennes peuvent bénéficier du service d'accueil occasionnel pour le public petite enfance (0 à 3 ans) sur les mêmes bases tarifaires et de priorisation que l'accueil proposé aux familles lousaines.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler selon les modalités ci-dessous :

- Volume horaire annuel maximal de 2500 h
- Volume horaire annuel maximal par enfant landréen : 300 h
- Participation financière de la Commune par heure facturée correspondant à la charge supportée par Le Loroux-Bottereau : à titre indicatif pour l'année 2025 : 5,01 €/heure pour 2025,
- Durée de la convention : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025, reconduction tacite annuellement sur une durée de 3 ans, sauf dénonciation par les parties au plus tard 6 mois avant la date d'échéance.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les termes de la convention proposée par la Commune du LOROUX-BOTTHEREAU pour l'accueil occasionnel « petite enfance » à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée maximale de 3 ans,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

8. Conventions 2025 - « arts vivants »

M. Richard ANTIER, conseiller municipal, expose la reconduction du projet intercommunal « Arts Vivants ».

Ce projet est issu d'un constat simple et commun aux Collectivités participantes : les jeunes de 10/16 ans et les 7/9 ans du territoire se côtoient dans le milieu scolaire et sportif. Les services « Jeunesse » de Le Landreau, de Divatte-sur-Loire et le Loroux-Bottereau ont souhaité proposer aux jeunes un projet culturel autour des « Arts Vivants » (action culturelle accessible à tous).

Aussi, deux formules sont proposées et adaptées à chacun :

- Un stage d'une semaine avec une représentation finale,
- Des ateliers d'une semaine sur la découverte des « Arts Vivants ».

La finalité de ce projet sera la création d'un spectacle (pluridisciplinaire) et sa représentation en public.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**PUNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les termes de la convention, relatives au stage et aux ateliers « Arts Vivants » pour l'année 2025 avec l'association LABO, et les Communes du Loroux-Bottereau et Divatte-sur-Loire,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2025.

9. Cession d'une parcelle « Clos des Cossardières »

M. Christophe RICHARD, Maire expose que la Commune a été saisie par M. Raphaël LUNEAU d'une demande d'acquisition de la parcelle cadastrée BH 39 sise Clos des Cossardières, d'une contenance de 5530 m².

M. Raphaël LUNEAU accepte un prix de vente de 4500 €. Les coûts liés à l'arpentage, au bornage et aux formalités notariales seraient répartis à parts égales entre la Commune et M. Raphaël LUNEAU.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'**PUNANIMITÉ** (4 abstentions : J. ROUZINEAU, S. EL MAMOUNI, Y. GUERIN et G. COUE) :

- **APPROUVE** la cession au profit de Monsieur Raphaël LUNEAU de la parcelle cadastrée section BH 39 sise Clos des Cossardières d'une contenance de 5530 m² pour 4500 euros sachant que chacune des deux parties prendra en charge 50 % des frais d'arpentages, de bornage et de notaire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession.

10. ZAC multisites La Gauterie – classement de voies et mise à jour du tableau de classement des voies communales de la Commune

M. Stéphane MABIT, Adjoint au Maire expose que la création de la ZAC multisites du Clos des Fresches et de la Gauterie a été approuvée par délibération le 20 septembre 2011. Son aménagement a été confié à Loire-Atlantique développement - SELA dans le cadre de la convention d'aménagement signée le 27 juillet 2012 et renouvelée par avenants successifs.

Considérant que la signature des actes pour cette rétrocession est effective le 7 janvier 2025,

Il convient aujourd'hui de procéder au classement des voies et espaces publics dans le domaine public conformément au terme de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, les classements et déclassements des voies communales, classer les espaces suivants de la ZAC de la Gauterie- et pour les parcelles BD_417_45 et 468

VOIES	Longueur ml	Largeur ml	Surface m ²
Rue des Colombes	185	5	925
Impasse des Pinsons des Arbres (secteur E)	34		305
Rue des Rouges Gorges	98	5	490
Impasse des Hirondelles (secteur D)	53		505
Place des Vanneaux Huppés (secteur C)	113		1185
Rue des Alouettes	184	5	920
Place des Geais des Chênes (secteur B)	86		882
Rue des Grimpeaux	212	5	1060
Rue des Mésanges (voie privée)	0	0	0
Allée des Moineaux (voie privée)	0	0	0
	965		6272

STATIONNEMENTS	Nombre places	Nombre place PMR	Surface m ²
Rue des Colombes	10		1035
Impasse des Pinsons des Arbres (secteur E)		1	17
Rue des Rouges Gorges	7		105
Impasse des Hirondelles (secteur D)	6	1	92
Place des Vanneaux Huppés (secteur C)	3	1	54,5
Rue des Alouettes	10		160
Place des Geais des Chênes (secteur B)	2	1	42
Rue des Grimpeaux	14		175
	52		1680,5

AIRES ORDURES MENAGÈRES	surface m ²
Rue des Colombes	18
Impasse des Hirondelles (secteur D)	17
Place des Vanneaux Huppés (secteur C)	26
Place des Geais des Chênes (secteur B)	23
	84

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **CLASSE** les parcelles ci-dessus dans le domaine public,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau communal des voies ouvertes à la circulation représentant un total de 965 ml,
- **AUTORISE** M. le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes.

11. Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

M. Christophe RICHARD, Maire expose que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise, dans son article 1, que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la Commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations. La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers ainsi que le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal

de sauvegarde ont modifié le code de la sécurité intérieure et le contenu imposé du Plan Communal de Sauvegarde.

Considérant que la Commune ne dispose pas actuellement d'un PCS et doit initier une démarche pour l'élaboration du document, aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**PUNANIMITÉ** :

- **PREND ACTE ET AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune.

12. Personnel communal – création d'emploi pour accroissement saisonnier à L'Antrepôtes et le Pôle Enfance

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines expose que conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création des emplois fondés sur l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Aussi, afin de faire face, lors des vacances scolaires 2025 et satisfaire au taux d'encadrement réglementaire suivant la fréquentation à L'Antre Potes et au Centre de Loisirs Pôle Enfance, il est proposé de créer les emplois saisonniers ci-dessous suivant le grade d'Adjoint d'Animation Territorial. Les candidats devront être titulaires à minima du BAFA (ou en cours de formation) et seront rémunérés selon le 1^{er} échelon.

Vacances de printemps : L'Antre-Pôtes : 2 postes à temps complet,

Centre de Loisirs : 1 postes à temps complet

Vacances d'été : L'Antre-Pôtes : 5 postes à temps complet,

Centre de Loisirs : 5 postes à temps complet

Vacances d'automne : L'Antre pôtes : 1 poste du 20 au 31 octobre inclus à temps complet, 1 poste du 20 au 24 octobre inclus à temps complet

Centre de Loisirs : 3 postes du 20 octobre au 24 octobre inclus à temps complet

Vacances de Noël : L'Antre-Pôtes : 1 postes à temps non complet

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**PUNANIMITÉ** :

- **DECIDE**, sur le fondement de l'article 3-1-2° de la loi du 26 janvier 1984, de la création des postes ci-dessus pour accroissement saisonnier selon le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet, de les rémunérer selon le 1^{er} échelon ; les candidats devront être à minima titulaires du BAFA (ou en cours de formation),
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la Commune, exercice 2025, chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

13. Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil

Décision DC2025-1 : tarifs pour les activités vacances de février 2025 de l'Antre potes

Décision DC2025-2 : tarifs du cimetière

Décision DC2025-3 : mission maîtrise d'œuvre – renaturation du ruisseau de Briacé au droit du site du Garinneau

14. Comptes rendus des Commissions

Commission Associations Sportives

M. Damien FLEURANCE informe que la commission s'est réunie courant janvier afin d'étudier les demandes de subventions des associations.

Commission affaires sociales/culturelles :

M^{me} Nathalie LE GALL informe que la commission des affaires culturelles devrait prochainement se réunir pour étudier les dossiers de demande de subvention et qu'elle a été saisie pour l'organisation des « 24 heures du jeu ». Les ateliers APAMA destinés aux aînés sont actuellement proposés. On lui rapporte une bonne ambiance. Le conseil d'administration du CCAS se réunira courant du mois de mars pour le vote du Budget Primitif.

La commission des affaires culturelles de la CCCL, rapporte que le PCT sera limité dans ses actions suivant les possibilités budgétaires du conseil départemental. Elle rappelle que l'agenda culturel « Sortez chez vous » recueille les informations jusqu'au 14 mars.

Commission Urbanisme :

M. Stéphane MABIT informe que le SCOT a été arrêté et est actuellement soumis au PPA ; des réunions publiques seront organisées dans un second temps. Il rappelle qu'une balade commentée par un architecte est organisée par le Pays du Vignoble Nantes et aura lieu ce samedi.

Dans la poursuite de l'élaboration du PLUi, une réunion publique a eu lieu le 23 janvier dernier à La Boissière-du-Doré.

Concernant le projet Cœur de Bourg, la CCI a présenté et remis cette semaine son étude de potentialité commerciale ; il est noté que la Commune propose une offre de commerce pertinente, que la signalétique est à revoir et qu'une vigilance doit être portée sur les « locomotives » commerciales.

Commission Communication :

M^{me} Myriam TEIGNE annonce que les 3 panneaux d'entrée de bourg ont été installés, que la commission va élaborer un règlement d'utilisation courant avril.

Commission travaux/voirie/environnement :

M. Jacques MONCORGER précise que la commission va prochainement se réunir et propose une visite des chantiers en cours le samedi 15 mars.

Travaux en cours :

- Rue de Bellevue : travaux terminés et projet d'organiser une réunion avec les riverains concernant l'installation de la signalétique,
- Itinéraire cyclable CCCL : réunion réalisée avec les viticulteurs et travaux en cours – projet d'inauguration par la CCCL en août 2025
- Ferme de Briacé : travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA à compter d'août 2025 et ceux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune en 2026

Commission Enfance/Jeunesse :

M. Richard ANTIER informe que le comité de suivi « restauration » s'est réuni et le prestataire a notamment annoncé fournir 19,3 % de produits biologiques et 53 % de produits de qualité et durable.

M. le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aurait lieu le mardi 22 avril. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20

NAISSANCES

Emile PARAIS, né le 30 janvier 2025
Amaury RICHARD, né le 3 février 2025
Ezio OREGGIA, né le 5 février 2025

DÉCÈS

Jacqueline BAZOUIN, décédée le 29 janvier 2025
André HUCHON, décédé le 14 février 2025
Thierry CHÉNAIS, décédé le 23 février 2025
Stéphane LANDREAU, décédé le 24 février 2025
Jeannine LETOURNEUX née LUCE, décédée le 1^{er} mars 2025
Raymond PINEAU, décédé le 2 mars 2025

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

**À 16 ANS POUR LA JOURNÉE
 DEFENSE ET CITOYENNETÉ**



Les jeunes (filles et garçons) qui ont 16 ans sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité, livret de famille et un justificatif de domicile).

**ENTRETIEN DES PIEDS DE MURS,
 DES TROTTOIRS ET DES BANDES
 DE PELOUSE**

Nous demandons à l'ensemble des habitants de bien vouloir entretenir les bordures de mur et les bandes de pelouse devant chez eux. Il est essentiel que chacun prenne soin de ces espaces afin de maintenir la propreté et l'esthétique de notre Commune. Un entretien régulier permet non seulement de préserver l'aspect agréable des lieux, mais aussi de prévenir la prolifération de mauvaises herbes et de débris.

Nous encourageons donc chaque résident à tondre sa pelouse, à couper les mauvaises herbes et à nettoyer les bordures de ses murs, ainsi qu'à balayer les cailloux sur le trottoir devant chez eux. Ces gestes simples contribuent à l'embellissement de notre environnement et à la qualité de vie de tous.

Nous comptons sur la coopération de chacun pour créer un cadre de vie agréable et harmonieux. Merci pour votre engagement et votre respect de ces consignes.

POUR LA VIE LANDRÉENNE DE MAI 2025

TRANSMETTEZ VOS ARTICLES
 AVANT LE SAMEDI 5 AVRIL

Par mail : communication@le-landreau.fr

Protection des données personnelles : Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (Loi du 6 janvier 1978 Informatique et liberté). Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'Hôtel de Ville du LANDREAU.

URBANISME

**> DÉPÔT DE DEMANDES
 DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

- Adrien RICHARD** - 50, La Bretonnière - Carport
- Leslie BROSSEAU** - 33, rue de la Loire
Modification de façade
- Bear Environnement** - 20, La Bretonnière
Installation de panneaux photovoltaïques
- EDF Solutions solaires - Marie DURIAT** - 24, Le Landais
Installation de panneaux photovoltaïques
- Marie-Ange POTINEAU** - impasse de la Barbonnière
Changement de toiture
- Leslie BROSSEAU** - 33, rue de la Loire - Clôture
- Bernard BODINEAU** - 9, allée Fleuriau
Installation de panneaux photovoltaïques
- Photo Écologie** - 7, La Chardonnière
Installation de panneaux photovoltaïques
- Nicolas RADER-LETOILE** - 1, La Brilletière - Clôture

**> DÉPÔT DE DEMANDES
 DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Laurent VIAUD** - La Goulbaudière
Rénovation d'une cave + création d'une extension habitable

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

JOURNÉE DE COHÉSION D'ÉQUIPE



La municipalité organise à l'intention des agents municipaux une journée de cohésion d'équipe **le mercredi 25 juin 2025**.

Afin que l'ensemble des agents participent à ce moment de cohésion d'équipe, les services municipaux seront fermés toute la journée, à savoir : le centre de loisirs, l'Antre Potes, la bibliothèque « comme un Roman », l'Hôtel De Ville, l'agence postale et le centre technique municipal.

Les services municipaux seront fermés le mercredi 25 juin 2025 (toute la journée) : Le centre de loisirs, L'Antre Potes, La bibliothèque, L'Hôtel de Ville, L'agence postale, Le centre technique municipal.

CIMETIÈRE

Les Agents du service technique tenaient à remercier les visiteurs du cimetière pour leur engagement dans le tri des déchets. Votre responsabilité contribue à préserver la beauté du lieu et à protéger l'environnement. Continuons ensemble à adopter ces bonnes pratiques pour un espace plus propre et durable.

DÉRATISATION



Permanence **mardi 1^{er} avril et mardi 6 mai, de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.**

Les personnes qui souhaitent **recevoir le bulletin municipal par mail uniquement** sont invitées à contacter la mairie pour se faire connaître.



CONNAISSEZ-VOUS BIEN LE LANDREAU ?

Participez à notre nouvelle rubrique en répondant à la question suivante :

Où a été prise cette photo ?

Les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante : communication@le-landreau.fr

Les résultats seront publiés le mois suivant et incluront le nombre de bonnes réponses, le nombre de participants ainsi que le nom du gagnant. Un tirage au sort sera effectué chaque mois parmi les bonnes réponses par le service communication de la Commune.

Le jeu se déroulera du mois de février au mois de décembre, donc 10 photos soit 10 gagnants.

Le gagnant final sera tiré au sort lors de la cérémonie des vœux du Maire.

JEUX

MOTS FLÉCHÉS



RETROUVE LES MOTS DANS LA GRILLE GRÂCE AUX DESSINS.



ON EN PARLE

> **LE GOÛT DE LIRE :
UN TEMPS D'ÉCHANGES
AUTOUR DE VOS LECTURES**



LE GOÛT DE LIRE

Vous avez lu un livre dernièrement qui vous a plu ?

Vous êtes à la recherche d'idées de lecture ? La bibliothèque vous propose un **temps de rencontre informel en toute simplicité**.

Vous êtes tous les bienvenus pour venir **partager un roman, une BD** que les ouvrages soient disponibles à la bibliothèque ou pas.

Si vous souhaitez **juste venir écouter** et profiter des conseils de lectures des lecteurs présents, vous êtes aussi conviés avec plaisir !

Venez profiter d'un moment autour du goût de lire simplement autour d'une boisson ou d'une gourmandise tous les premiers samedis du mois.

On vous attend **le samedi 5 avril de 11h à 12h** pour la première, les mains vides ou pleines de livres !

> **NOUVEAU À LA BIBLIOTHÈQUE :
LE PÔLE « ÊTRE PARENT »**

Que vous soyez parent de jeune enfant, d'ado ou bientôt parent, « être parent » s'adresse à vous !

Sur ce meuble, nous avons regroupé les collections qui traitent de l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Vous y trouverez des livres sur la grossesse et devenir un père, une mère ; des livres sur la psychologie des enfants et des adolescents, les techniques éducatives, de la presse, ...

Ils n'attendent que vous !

Être parent 

Des livres pour
accompagner et répondre
aux questions que se posent
les parents et futurs parents

> **ZOOM SUR : LES ACCUEILS DE CLASSES
À LA BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque accueille les classes des écoles du Landreau, de la maternelle jusqu'au CM2. Chaque classe (15 au total) bénéficie de 3 créneaux de 45 min dans l'année.

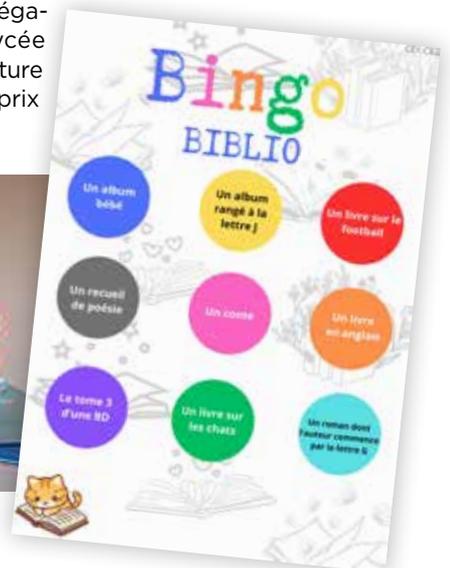


Les classes sont accueillies lorsque la bibliothèque est fermée au public. Chaque accueil représente un travail de préparation (lecture des livres, préparation des supports de jeu, aménagement et rangement de la bibliothèque, retour des livres).

L'objectif principal des accueils de classe est de permettre à tous les enfants de la commune de découvrir la bibliothèque et ainsi se familiariser avec les livres et la lecture.

Au programme de ces accueils : des lectures de Kamishibai et de livres pop-up, la découverte de la bibliothèque grâce au biblio bingo, le prix des Incorruptibles, des rencontres d'auteurs, et bien d'autres projets à venir.

La bibliothèque accueille également des classes du Lycée Briacé sur des projets (écriture et lectures de Kamishibai, prix Babelio).



La bibliothèque sera exceptionnellement fermée le dimanche 20 avril. Nous vous remercions de votre compréhension.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi : 10 h 00 - 12 h 30
15 h 00 - 18 h 30
Vendredi : 16 h 00 - 18 h 30
Samedi : 10 h 00 - 12 h 30
Dimanche : 10 h 30 - 11 h 30



ÉCOLE SAINTE MARIE

LA CICADELLE

Les élèves des classes de primaire ont retrouvé Titouan, l'animateur de l'association « La Cicadelle » pour poursuivre leur projet sur le respect de l'environnement. Cette fois, les élèves ont fait des expériences autour de l'eau.

Ils ont ainsi pu constater que bien souvent, « on gaspille l'eau » !

Mais à quoi sert l'eau ? Pour boire, pour se laver, pour arroser, pour laver la vaisselle ou le linge, pour les toilettes, etc.

Comment ne pas gaspiller l'eau ?

Avec Titouan, les élèves ont fait une expérience et ont chronométré le temps où on laisse le robinet couler pendant le lavage des mains ou le brossage des dents... Des gestes simples pour économiser l'eau ! Il suffit de fermer le robinet le plus souvent possible.

Aussi, les élèves ont pu constater que tous les robinets de l'école étaient équipés de mousseurs afin de limiter l'écoulement de l'eau des robinets.

Nous retrouverons bientôt Titouan pour parler des objets électriques...

L'ÉCOLE STE MARIE FAIT SON CIRQUE !

Les élèves de CP-CE1 s'entraînent tous les lundis après-midi à des exercices de jonglage et d'équilibre. Ainsi, ils profitent de mini ateliers pour manipuler le matériel de cirque comme les foulards, pour apprendre à jongler... Ou encore les massues, les assiettes chinoises, le bâton du diable, les diabolos et le plus impressionnant... Le rolla-bolla : c'est une planche posée sur un rondin. Les élèves doivent trouver l'équilibre pour rester debout sur la planche le plus longtemps possible. Fous rires assurés !



ÉCOLE LA SARMENTILLE

VOYAGE À PIRIAC-SUR-MER

Tous les élèves de CM1 et CM2 de l'école La Sarmentille ont participé, en mars, à un voyage scolaire de 5 jours à Piriac-sur-Mer. Au programme : découverte du milieu marin (pêche à pied, classification des animaux, observation du paysage, de la laisse de mer, randonnée sur le sentier des douaniers...) et attestation SRAV (savoir rouler à vélo). Les 60 élèves ont alterné par demi-journées des ateliers sur la plage et des séances d'apprentissage de l'aisance à vélo, de connaissance des panneaux et une sortie sur route dans le bourg de Piriac, le tout sous un soleil radieux. Nous remercions les accompagnateurs bénévoles qui ont aidé les 3 enseignants à l'encadrement de ce séjour et des activités, ainsi que l'APEEP qui a aidé à son financement en organisant des actions.



À VOS AGENDAS : PORTES OUVERTES ET FÊTE DE L'ÉCOLE

En raison des grands week-ends et des différentes manifestations organisées dans la commune, la fête de l'école La Sarmentille se déroulera exceptionnellement plus tôt que d'habitude, fin mai sur le site de la Gauterie : réservez votre journée du samedi 24 mai !

La fête de l'école sera précédée, comme c'est le cas depuis quelques années, des portes ouvertes de l'école qui se dérouleront la veille, le vendredi 23 mai, après la classe. Plus de détails sur les horaires et le programme de ces 2 moments festifs dans les cahiers des élèves très bientôt !



APEEP ÉCOLE LA SARMENTILLE

Remerciements pour le loto ! Samedi 1^{er} mars, la deuxième édition du loto de l'Apeep a eu lieu. Nous tenions à remercier vivement tous ceux qui sont venus partager cette soirée avec nous. Un grand merci également à tous les commerçants et professionnels qui ont accepté de donner des lots. Enfin, rien n'aurait été possible sans la motivation et l'engagement des bénévoles de l'association !

Prochain RDV avec l'APEEP : permanence recyclage des 25 et 26 avril (16h30-18h vendredi et 10-12h samedi).



CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Le Conseil Municipal d'Enfant du Landreau, créé par le Conseil Municipal des adultes en 1997 a démarré en octobre 2024 sa 27^e session de travail avec, comme chaque année, l'objectif pour ses membres de s'initier à la citoyenneté en mettant en place des projets qui leur tiennent à cœur et qui rassemblent la population communale, toutes tranches d'âge confondues.

Pour cette session 2024-2025, ils sont donc 14 membres des deux écoles communales, mais aussi des collèges de secteur, répartis en deux groupes de travail, ou commissions.

Quelle est- donc l'actualité du CME à l'arrivée du printemps ? !

LES PROJETS

Commission « Aménagements et sécurité » :

Les sept élus avancent sur leurs deux projets !

Peindre les murs tristes de la commune : Les élus cherchent activement le mur d'un bâtiment communal du bourg qui pourrait être agrémenté par une fresque, une peinture, réalisée par les enfants avec un artiste local. Cette fresque sera une représentation vue par l'œil des élus du CME de ce qu'est Le Landreau pour eux.

Installer une cabane à jeux de société :

Après la cabane à livres il y a quelques années, les élus réfléchissent à mettre une cabane à jeux de société dans le bourg.

Commission « Sports » :

Mettre un terrain de cross sur la commune :

Les élus ont avancé sur leur idée de refaire sortir du sol le terrain de vélocross de la Gauterie.

Après avoir imaginé leur terrain de cross idéal, ils vont soumettre leurs idées aux agents de la commune !

L'ACTUALITÉ

Le CME ne s'arrête (quasiment) jamais !

Juste avant les vacances de printemps à venir, la période des élections du prochain CME 2025-2026 va débuter !

Pierre (animateur du C.M.E) va passer dans les deux écoles communales pour expliquer ce qu'est le CME mais surtout pour dire qui peut y participer en votant ou en se présentant en tant que candidat ! 9 postes seront à pourvoir en tout pour les CE2 et CM1.

Le 8 mai, les élus seront présents auprès des Landréens pour commémorer l'armistice de la 2^e guerre mondiale.



L'ANTRE POTES

VACANCES DE PRINTEMPS

Pendant les vacances, l'Antre Potes sera ouvert du lundi 7 au vendredi 18 avril aux horaires habituels, ainsi que le samedi 5 avril de 14h à 17h pour l'accueil des jeunes et le règlement d'activités. Il sera fermé le week-end des 12 et 13 avril.

Pendant ces deux semaines de bonheur, nous vous proposerons comme à notre habitude un large panel d'activités comme le stage « Sport2Rue » autour des pratiques urbaines (BMX / trottinette freestyle ou danse hip-hop), des activités artistiques, du bricolage, des soirées à thème, des sorties (paintball...), de la cuisine, un tournoi sportif inter structure (hand + thèque), la soirée Ciné Culte au Cep à Vallet (2 films + une pizza), du laser tag etc.

Vous pouvez également nous proposer vos idées toute l'année, en venant sur place à l'Antre Potes ou via nos comptes Facebook (facebook.com/antrepoteslandreau) et Instagram (instagram.com/antrepoteslandreau).

Pour savoir s'il reste des places aux activités auxquelles souhaiterait participer votre enfant, n'hésitez pas à contacter l'équipe pédagogique aux coordonnées ci-dessous.



SÉJOURS ESTIVAUX 2025

Nous proposons eux séjours en juillet :

- Un séjour « sports mécaniques » pour les 10/17 ans, du 14 au 18 juillet. Au programme Karting, baignade et convivialité.
- Un séjour bord de mer en Vendée pour les 10/17 ans, du 21 au 25 juillet. Le programme précis n'est pas encore fait à l'heure de l'écriture de l'article.

Le nombre de places par séjour est de 12, les jeunes sont accompagnés par deux animateurs diplômés. Les séjours se déroulent sur 5 jours et 4 nuits du lundi matin jusqu'au vendredi en fin d'après-midi. L'hébergement se fait sous tentes, en camping.

Nous avons déjà organisé deux réunions de préparation pendant les vacances d'Hiver, 26 jeunes se sont mobilisés pour y participer.

Si vous êtes intéressé par l'un de ces séjours, n'hésitez pas à contacter l'équipe pédagogique aux coordonnées ci-dessous.

Plusieurs actions d'autofinancements seront proposées entre avril et juillet afin que les jeunes financent en partie leur séjour... À suivre !

Pierre ou Bérengère : soit par téléphone au 02 40 06 46 12, soit par email à l'adresse suivante : foyerados.landreau@orange.fr.

AMICALE BOULISTE LANDRÉENNE

Erreur de rédaction

Bonjour à tous les lecteurs de la Vie Landréenne. Sur notre article du mois dernier, nous avons commis **une erreur de date concernant le concours individuel** qui aura lieu le samedi 28 juin 2025 et non le jeudi 26 juin 2025.

CLIN D'ŒIL AUX BÉNÉVOLES ENTRETIEN

Nous remercions notre équipe de bénévoles, qui entretient les jeux et les locaux chaque lundi : Messieurs COSSON Alain, NOURY Yannick, AMIOT Francis, COUILLAUD Donatien et RICHARD Alain.

INFORMATION SUITE AUX QUESTIONS DES LECTEURS

- Terrain : sable de carrière (obligation de jouer en chaussons)
- Matière des boules : résine synthétique
- Diamètre des boules : 13 cm
- Poids moyen des boules : 1,265 kg

CLUB DU BEL'AGE

Suite à notre Assemblée Générale du 15 janvier 2025 (vote des adhérents) et à l'approbation de la Préfecture, l'Association « **Union des Aînés** » **change de nom**, dorénavant celle-ci s'appellera « CLUB DU BEL'AGE ».

À tous nos adhérents, prenez note :

Notre concours de belote interne aura lieu le **MERCREDI 30 AVRIL** à la salle de la Tricotaine - 14 h 00.

Le document d'inscription vous sera donné début avril.



UNE SESSION « PALETS » LAITON

LE CLUB DU BEL'AGE (UNION DES AÎNÉS) DU LANDREAU A OUVERT DEPUIS **LE MERCREDI 19 MARS 2025** UNE SESSION « PALETS » LAITON

Rendez-vous salle Tricotaine à 9 h 30

Renseignements : 06 76 94 15 35

CONCOURS DES VINS

Cette nouvelle formule fut une belle réussite. 92 amateurs de bon vin se sont attardés à sélectionner leurs 3 meilleurs « muscadets 2024 » pour départager les 11 domaines présentés.



MUSCADET 2024		
OR	ARGENT	BRONZE
N° 11 Pineau Rémi	N° 5 Viaud Vincent	N° 6 Sauvêtre Mickaël N° 7 Brelet Alexis
MUSCADET 2023		
OR	ARGENT	BRONZE
Viaud Vincent	Luneau Raphaël	Viaud Jean-Luc Bertin Michel
GROS-PLANT		
OR	ARGENT	BRONZE
Brelet Alexis	Luneau Raphaël	Viaud Jean-Luc
SAUVIGNON		
OR	ARGENT	BRONZE
Huteau Eric	Sauvêtre Mickaël	Pineau Rémi
CHARDONNAY		
OR	ARGENT	BRONZE
Pineau Rémi	Huteau Eric	Sauvêtre Mickaël
ROSÉ		
OR	ARGENT	BRONZE
Viaud Vincent	Luneau Raphaël	Fleurance Stéphane
ROUGE		
OR	ARGENT	BRONZE
Viaud Jean-Luc avec un Berligou 2023	Huteau Eric	Pineau Rémi
MUSCADET « COUP DE CŒUR »		
OR	ARGENT	BRONZE
Luneau Raphaël avec un Goulaine 2023	Huteau Eric avec un muscadet 2022	Château de Briacé avec un Goulaine 2018
VIN MOUSSEUX MÉTHODE TRADITIONNEL		
OR	ARGENT	BRONZE
Huteau Eric	Viaud Vincent	Pineau Rémi
JUS DE RAISIN PÉTILLANT		
OR	ARGENT	BRONZE
Fleurance Stéphane	Luneau Raphaël	Château de Briacé

Félicitation à tous les lauréats, et l'année prochaine rendez-vous à la salle des Nouëlles.



CE MOIS-CI, LE ZOOM SE PRÉSENTE LUI-MÊME !

Si vous êtes Landréen et que votre activité professionnelle est également installée au Landreau, alors le Zoom est fait pour vous !

Le Zoom présente votre activité et votre parcours professionnel afin de vous faire connaître des habitants du Landreau.

Si vous souhaitez vous faire connaître, envoyez un mail à communication@le-landreau.fr ou contactez-le 02 40 06 43 75

SURYA YOGA CLUB

RESPIREZ, SOUFFLEZ AVEC LE YOGA

Profitez des bienfaits de cette discipline, notamment grâce à des assouplissements, des exercices respiratoires et de la relaxation.

Retrouvez en douceur :

- La mobilité articulaire et musculaire
- Le sommeil
- La concentration et la mémoire
- Accédez à un grand calme intérieur, lâchez prise.



Pratiqué selon les possibilités de chacun(e), dans un esprit de bienveillance, retrouvez de l'énergie, tout en stimulant vos défenses immunitaires.

Nouveauté : pour les seniors ou les personnes souhaitant pratiquer le yoga plus confortablement, le cours de Yoga sur chaise offre une myriade de possibilités intéressantes accessibles à tous.

Cours : lundi 10h (yoga sur chaise), 17h et 18h10 ; mardi 19h. Salle des Sociétés, 9 rue Bouteiller de l'Isle 44 430 Le Landreau.

Inscriptions trimestrielles ouvertes renseignements au 06 84 35 11 03 et surya.yogaclub@gmail.com

SPORT

AVRIL 2025

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



TRANSITION ECOLOGIQUE

Annuaire des producteurs de Sèvre & Loire : l'alimentation durable et locale près de chez vous !

Vous cherchez à avoir une alimentation plus durable en consommant des produits frais, artisanaux, fermiers, locaux ? L'annuaire des producteurs locaux de Sèvre & Loire est là pour vous guider !

Dans le cadre de sa politique alimentation et agricole, la Communauté de communes Sèvre & Loire a travaillé sur la création et la mise en ligne d'un annuaire des producteurs locaux.

Il regroupe tous les producteurs alimentaires proposant la vente directe. Soit un total d'une cinquantaine de producteurs qui travaillent en circuit-court et s'attachent à une alimentation locale et durable.

L'annuaire recense les producteurs locaux et met en évidence la variété et la richesse de la région. Il s'agit de maraîchers, de laitiers, d'herboristes, d'éleveurs de viande bovine, etc.

Sous la forme de fiches descriptives, vous découvrirez toutes les informations nécessaires concernant chaque producteur : les différents produits disponibles, les coordonnées et les horaires d'ouverture.

Retrouvez le récit des producteurs de votre territoire, leur vie quotidienne, leur cheminement, leur histoire.

L'annuaire des producteurs locaux est accessible en ligne à l'adresse suivante : pcaet.cc-sevreloire.fr/annuaire-producteurs/

Vous êtes producteur en Sèvre & Loire et vous souhaitez être recensé dans l'annuaire ?

OU

Vous êtes viticulteur en Sèvre & Loire et vous souhaitez faire partie du prochain annuaire des viticulteurs ?

Faites-le savoir et écrivez à pcaet@cc-sevreloire.fr

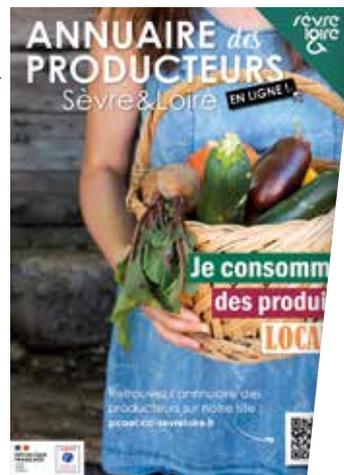
Un annuaire mis à jour et bientôt enrichi avec les viticulteurs

Régulièrement mis à jour, les habitants pourront toujours être informés des dernières nouvelles, que ce soit concernant les horaires ou les nouveaux producteurs.

Ce guide leur permettra de trouver facilement les produits locaux qui leur conviennent et à proximité de leur domicile.

La Communauté de communes Sèvre & Loire souhaite également recenser et rencontrer tous les viticulteurs du territoire pour les intégrer prochainement dans cet annuaire.

Ils peuvent d'ores et déjà contacter la collectivité pour créer ensemble leur fiche.



AVRIL 2025

VIE ECONOMIQUE

Bienvenue à nos 430 nouvelles entreprises !

Le service Développement durable économique de la Communauté de communes Sèvre & Loire organisait annuel d'accueil et de mise en réseau des nouvelles entreprises.

En lien avec l'artisanat, le textile, la distillerie, ou encore le tertiaire, 430 nouvelles entreprises se sont installées en 2024 sur le territoire pour contribuer au dynamisme économique en Sèvre & Loire. Un territoire qui compte désormais près de 4000 entreprises !

Parmi les nouvelles arrivées, elles furent nombreuses à répondre présentes à l'invitation de la Communauté de communes pour suivre l'événement de bienvenue qui leur était réservé au château Briacé.

L'occasion idéale pour échanger entre « nouveaux arrivants » et identifier les acteurs clés du tissu économique local : d'Emmanuel Rivery, Vice-président en charge du développement économique, aux différents réseaux professionnels du territoire, en passant par les partenaires institutionnels.

Créer et faciliter la mise en réseau

La mission du Développement économique de la Communauté de communes Sèvre & Loire est de jouer un rôle de facilitateur auprès des acteurs économiques du territoire.

C'est dans cet esprit fédérateur que l'équipe du Développement économique a organisé ce moment de convivialité d'accueil des nouvelles entreprises du territoire pour leur permettre de créer facilement et directement des nouvelles connexions professionnelles.



PARENTALITE

Relations familiales compliquées ? Des psychologues sont à votre écoute

Pour les parents...

Des difficultés à poser le cadre avec votre enfant ? L'équilibre vie pro/vie perso n'est pas facile à trouver ? Vous n'arrivez plus à communiquer avec votre conjoint sur des questions de parentalité ?

Depuis de nombreuses années, l'École des Parents et des Educateurs est présente en Sèvre & Loire, avec des consultations à Vallet ou à Loroux-Bottereau, pour accompagner les parents qui souhaitent échanger avec un psychologue. Le tarif de la consultation est fixé en fonction de votre quotient familial.

Pour prendre rendez-vous, contactez le standard du Département - Délégation du Vignoble : 02 44 76 40 00

... et les adolescents

Votre ado vous exprime l'envie de parler avec un professionnel ? Vous le sentez en difficulté sur un sujet en particulier ? Il se renferme et s'isole ?

Vous pouvez lui proposer de rencontrer un psychologue de l'École des Parents et des Educateurs dans le cadre du dispositif Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ). La consultation est anonyme, confidentielle et gratuite. Les rendez-vous se font à Vallet et à Loroux-Bottereau.

Pour prendre rendez-vous, contactez directement l'École des Parents et des Educateurs : 02 40 35 47 73

Pour plus d'information, la Communauté de communes Sèvre & Loire peut aussi répondre à vos questions (02 51 71 92 12).



LE PRINTEMPS À LA MAISON BLEUE, MARAIS DE GOULAINNE

La Maison bleue rouvre à compter du lundi 7 avril au pont de l'Ouen avec la première exposition de la saison intitulée :

« JE SUIS NATURE, TRÈS NATURE » DE MICHEL BÉNÉ

Jusqu'au 11 mai 2025, La Maison Bleue au Pont de l'Ouen accueille sa première exposition de la saison. C'est avec plaisir que ce démarrage se fait avec le goulainais Michel Béné avec, qui plus est, un travail sur le marais de Goulainne. Michel est connu sur Haute-Goulainne pour avoir co-fondé et co-animé avec Rémy Hély l'Atelier Photo de Haute-Goulainne



depuis 2019. Passionné de photo, il aime partager son savoir avec les participants de ce club.

Ce dernier présente une trentaine de photos qui vous entraîne au cœur de cet espace, loin des sentiers battus du marais, avec ces paysages aux couleurs inhabituelles, ces instants magiques de l'heure dorée ; ces fritillaires s'ouvrant au lever du soleil.

Sans oublier la faune prise à des instants fugaces, comme ce grèbe juvénile de retour de pêche à l'écrevisse.

C'est donc l'expression d'une grande patience, d'une observation fine, que le visiteur découvrira. De longues heures d'affût sont à la base de cette collection à découvrir. Nul doute que les visiteurs auront du plaisir à regarder ces images et apprécier, par la même, la chance de bénéficier d'un tel écrin de nature, très nature...

Entrée libre, du lundi au vendredi 14 h-17 h, le dimanche 15 h30-18 h30.

La Maison bleue, marais de Goulainne
136 routes du pont de l'Ouen - 44115 Haute-Goulainne
06 43 87 28 19
hautegoulainne.fr/la-maison-bleue/
facebook.com/maisonbleue.maraisdegoulainne/

RECRUTEMENT D'ASSISTANT(E)S FAMILIAL(E)S



ASSISTANT FAMILIAL, UN MÉTIER QUI CHANGE DES VIES

Aussi appelés famille d'accueil, les assistants familiaux accueillent à leur domicile des enfants qui ne peuvent pas vivre dans leur famille et les aident à grandir sereinement. Ce métier ne nécessite pas de qualification particulière mais des qualités humaines qui permettront au candidat d'obtenir un agrément puis une formation professionnelle en cours d'emploi.

Organisation, bienveillance, écoute et goût pour le travail en équipe sont les qualités nécessaires à cet emploi. Le Département de Loire-Atlantique recrute des assistants familiaux en CDI. Renseignements sur loire-atlantique.fr/assfam.



DON DU SANG

DATES DES COLLECTES DE SANG 2025 DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES (ADSB) DU LOROUX-BOTTEREAU ET DE SA RÉGION



Vendredi 11 avril	16 h à 19 h 30	La Tannerie Le Loroux-Bottereau
Mardi 15 avril	16 h à 19 h 30	La Tannerie Le Loroux-Bottereau
Mardi 6 ma	16 h à 19 h 30	Salle de la Quintaine à Saint-Julien-de-Concelles

Association pour le don du sang bénévole du canton du Loroux-Bottereau et de sa région
Espace Frédéric Praud — 44430 Le Loroux-Bottereau

LES RESTOS DU CŒUR DU LOROUX-BOTTEREAU

Pour les dons de vêtements ou autre les déposer uniquement les jours d'ouverture :

Le mardi de 9 h 00 à 17 h 00 et le mercredi de 16 h 30 à 18 h 00.

Residence Théophile Bretonnière

REJOIGNEZ-NOUS POUR DES MARDIS CONVIVIAUX À LA RÉSIDENCE THÉOPHILE BRETONNIÈRE !

Vous êtes une personne âgée en quête de lien social ?
Vous connaissez quelqu'un qui aimerait partager des moments chaleureux ?

- C'est l'endroit idéal pour se retrouver, échanger, partager un repas, et participer à des activités adaptées et enrichissantes !

C'est chaque mardi de 10h30 à 16h45
Lieu : Résidence Théophile Bretonnière à St Julien de Concelles - 44450

Disponibilités et tarifs :
Téléphone : 02 40 54 10 59
Email : mrstjulien44@orange.fr

N'attendez plus pour briser la solitude et découvrir la joie d'être ensemble !

Residence Théophile Bretonnière

Vous êtes aidant, votre proche âgé de 60 ans et plus, présente des troubles cognitifs ?

L'ACCUEIL DE JOUR, c'est quoi ?

- Un lieu pensé pour eux et pour vous !
L'accueil de jour a pour objectif de stimuler les capacités cognitives et motrices, de préserver l'autonomie et de rompre l'isolement.

Du lundi au vendredi de 10h30 à 16h30
Lieu : Résidence Théophile Bretonnière à St Julien de Concelles - 44450

Disponibilités et tarifs :
Téléphone : 02 40 54 10 59
Email : mrstjulien44@orange.fr



SEMES, EMPLOYEUR SOLIDAIRE DU VIGNOBLE NANTAIS

SEMES : UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI DURABLE

Nous sommes toute une équipe au service des personnes en recherche d'emploi. En 2024, près de 200 demandeurs d'emploi ont fait appel à nous.

À votre écoute, notre force est de vous proposer un emploi adapté à votre situation personnelle, tout en vous accompagnant dans la construction de votre projet professionnel.

Nous mettons à disposition du personnel auprès des acteurs économiques locaux (entreprises, associations, collectivités et particuliers). Nous recrutons des personnes en recherche d'emploi.

SEMES : UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Nous proposons des entretiens individuels aux chercheurs d'emploi, dans l'objectif de mieux les connaître, d'identifier quels sont leurs besoins, d'échanger sur les missions effectuées et de préciser, ensemble, un projet professionnel.

Nous proposons également des ateliers collectifs, accessibles gratuitement. Les thématiques sont diverses et variées (confiance en soi, réparation de son véhicule via des partenaires locaux, nutrition, budget...)

Nous organisons des visites d'entreprises afin de donner l'opportunité de découvrir des métiers, des secteurs d'activité, et d'offrir une mise en relation avec des acteurs locaux.

SEMES : PARTENAIRES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Vous souhaitez faire découvrir votre entreprise aux chercheurs d'emploi ? Vous avez des besoins en personnel, ponctuel ou durable ? SEMES peut vous présenter des candidats.

Nous pouvons organiser, avec vous, des visites d'entreprises, des présentations métiers...

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter au téléphone au 06 22 00 30 58 ou par mail à vallet@semes-44.fr - www.semes-44.fr

PETITES ANNONCES

CHEZ NOS AINÉS

L'assemblée générale annuelle le lundi 7 avril 2025, à partir de 19h, Petite salle Santo Amaro - La Chapelle Heulin.

Adhérents, Partenaires, Elus et Bénévoles sont invités à notre assemblée générale.

Les personnes souhaitant s'investir bénévolement et s'impliquer pour la cause du maintien à domicile des personnes âgées, peuvent nous contacter à contact@chez-nos-aines.fr

COURS PARTICULIERS SOUTIEN SCOLAIRE

Enseignant expérimenté propose ses services pour rattrapage de lacunes, approfondissement, aide personnalisée.

CESU accepté. Tél. 06 6210 09 03

COLOCATION D'UN PRÉ POUR PONEY OU CHEVAL

Particulier, cherche un cheval ou un poney plutôt âgé pour une colocation d'un pré avec grange sur la commune du Loroux-Bottereau.

Pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter au 06 84 53 46 04

LES ATELIERS DU JARDIN DE BRIACÉ

ANIMÉS PAR LES ÉLÈVES HORTICOLES - INSCRIPTION SUR PLACE - PARTICIPATION GRATUITE

En mai, les élèves en formation horticole du Lycée Briacé vous invitent à découvrir leur exploitation pédagogique à travers **des ateliers de jardinage gratuits.**

Cette année, le programme met à l'honneur **le fleurissement des jardins, la gestion de l'eau dans les potagers et l'aménagement d'un potager équilibré.**

Ces rencontres, ouvertes à tous, sont une opportunité unique d'échanger avec de jeunes professionnels et d'explorer des pratiques respectueuses de l'environnement.

Programme des ateliers (14 h-16 h) :

Vendredi 3 mai : Associer les plantes et gérer l'eau dans le potager

Mercredi 7 mai : Du potager à l'assiette : bien composer son jardin

Mercredi 14 mai : Démonstration d'Art Floral : bijoux fleuris

Vendredi 16 mai : Plantes aromatiques et médicinales : un atout pour votre jardin, un bienfait pour votre santé

Rendez-vous en mai !

Plus d'infos sur le site du Lycée Briacé et les pages Facebook du lycée et des Serres Briacé.

Les Serres pédagogiques Briacé au sein du Lycée Briacé
Tél. 02 40 06 49 17
Briacé - 44 430 Le Landreau
lycee.briace.com

PIÉGAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique représente une menace croissante pour nos écosystèmes. Il est donc essentiel de prendre des mesures efficaces pour protéger les ruches et préserver la biodiversité. L'installation d'un piège sélectif est une solution idéale pour piéger les frelons à pattes jaunes tout en limitant l'impact sur les autres espèces bénéfiques.

POURQUOI INSTALLER UN PIÈGE À FRELON ?

Les frelons asiatiques sont particulièrement agressifs envers les abeilles. Ils menacent la pollinisation et la production de miel. Un nid de frelon consomme environ 8 kg d'insectes par an, ce qui peut causer de sérieux dégâts dans les jardins et les vergers. Il devient donc indispensable d'agir rapidement et efficacement pour freiner leur propagation.

CHOISIR LE BON PIÈGE

Pour capturer efficacement ces nuisibles, il est recommandé d'utiliser un piège à guêpe et frelon sélectif. Ces dispositifs ciblent les frelons tout en épargnant les autres espèces.

FABRIQUER UN PIÈGE À FRELON MAISON

Si vous souhaitez fabriquer un piège à frelon vous-même, voici une méthode simple :

- Prenez une bouteille en plastique ou un bidon (en fonction de l'entrée sélective choisie)
- Installez votre entrée sélective
- Ajoutez un appât (recette en fonction de la saison : protéiné en fin d'été et sucré en début d'été)

INSTALLATION DU PIÈGE

Installez le piège près des zones fréquentées par les frelons asiatiques, comme les ruches, les vergers ou à proximité de leur nid si vous l'avez repéré. Placez-le dans un endroit ensoleillé et orientez-le dans

le sens du vent pour diffuser l'odeur de l'appât. Préparez 1 à 2 pièges par rucher. Cependant en cas de forte attaque l'année précédente, prévoyez 4 à 8 pièges espacés de 280 à 350 mètres autour du rucher.

- De février à mai : Capture des fondatrices. Pour les ruchers fortement touchés l'année précédente, l'appât idéal contient du sucre, du miel, des brèches ou même de la confiture. Une recette efficace : un mélange de 1/3 de bière, 1/3 de vin blanc et 1/3 de sirop.
- De juillet à novembre : Pendant la reproduction automnale, les frelons recherchent des protéines. Utilisez donc des appâts composés de restes de viande ou de poisson avec du miel. Testez plusieurs recettes pour identifier celle qui fonctionne le mieux dans votre région.

Vous pouvez aussi opter pour des appâts commerciaux à base de phéromones. N'oubliez pas d'ajouter une quantité généreuse d'appât pour améliorer la diffusion des odeurs.

ENTRETIEN DU PIÈGE

Un entretien régulier est essentiel pour maintenir l'efficacité de votre piège à guêpe et frelon. C'est pourquoi, nous vous recommandons de laisser les cadavres de frelons dans le piège, car cela en attire d'autres. Changez l'appât tous les 8 à 10 jours pour maintenir son efficacité. Enfin pensez à

vérifier fréquemment vos pièges pour ajuster leur emplacement ou le type d'appât.

PIÉGER LES FRELONS SANS NUIRE À LA BIODIVERSITÉ

L'utilisation d'un piège sélectif est cruciale pour protéger la biodiversité. En choisissant un piège conçu pour capturer uniquement les frelons asiatiques, vous limitez l'impact sur les abeilles et les guêpes, qui jouent un rôle essentiel dans nos écosystèmes. Si votre piège capture trop d'insectes non ciblés, déplacez-le ou retirez-le. Enfin, l'usage d'insecticides dans l'appât est strictement interdit.

LA DESTRUCTION DES NIDS : LA SOLUTION LA PLUS EFFICACE

Bien que l'utilisation de pièges soit préventive, la destruction des nids reste la solution la plus radicale. Les nids sont souvent situés en hauteur, dans les arbres ou sous les toits. Il est recommandé de faire appel à des professionnels pour cette tâche délicate. Détruire un nid nécessite des équipements de protection adaptés et une bonne connaissance du comportement des frelons, pour éviter toute attaque. Cette méthode permet d'arrêter la propagation des colonies, surtout si le nid est détruit avant l'été, lors de la période de reproduction.

En résumé, installer et entretenir un piège à frelon est simple mais indispensable pour protéger les abeilles et prévenir la propagation des frelons asiatiques.

COMMENT FABRIQUER UN PIÈGE SÉLECTIF POUR FRELONS ASIATIQUES

LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE



- 2 bouteilles plastiques rigides de 1,5l
- 1 cutter ou des ciseaux
- 1 fil de fer de 50cm environ
- 1 perceuse avec forets Ø3, Ø5 et Ø9 (ou 1 fer à souder, ou 1 tournevis chauffé sur le gaz)
- 1 morceau de mousse ou d'éponge (ou petits galets, ou 1 grille)



LA FABRICATION

- 1 Coupez le tiers supérieur d'une bouteille,
- 2 Percez un trou de Ø9 dans le bouchon. Il laissera entrer les frelons asiatiques mais pas les frelons européens et les papillons,
- 3 Placez la partie haute à l'envers sur le restant du corps cylindrique pour former un entonnoir,
- 4 Découpez le corps de la 2ème bouteille qui servira de toiture à votre piège. Elle évitera que la pluie vienne diluer l'appât,



- 5 Faites des trous de Ø5 à Ø5,5 entre la chambre de piégeage et l'entonnoir pour permettre aux petits insectes non ciblés de sortir,
- 6 Placez le morceau de mousse ou l'éponge au fond du piège pour éviter la noyade des insectes,
- 7 Percez l'assemblage de deux trous Ø3 l'un en face de l'autre et passez le fil de fer qui servira d'anse au piège,
- 8 Placez la protection/toiture au-dessus de l'entonnoir.

L'APPÂT

- À la sortie de l'hiver, imbiber l'éponge ou la mousse avec un verre d'eau + sirop de fruits rouge ou de grenadine
- À partir de mi-mars/avril, mélangez 1/3 vin blanc sucré + 1/3 bière (plutôt brune) + 1/3 sirop de fruits rouges (fraise, cassis, ...)

Si l'appât ne semble pas donner satisfaction, ne pas hésiter à changer le sirop.

L'EMPLACEMENT DU PIÈGE

Le piège est à suspendre entre 1m et 2m de hauteur, de préférence à proximité :

- des emplacements des anciens nids,
- des composteurs ménagers,
- des végétaux les plus visités par les insectes,
- des arbres en fleurs ; certains comme les camélias à fleur simple, ... plus tard les pruniers et les lierres semblent attirer énormément les reines.



Placez-les pour qu'ils soient le matin au soleil et l'après-midi à l'ombre.

LA PÉRIODE DE PIÉGAGE

- À partir de fin février et jusqu'à début mai, les reines fondatrices sortent d'hibernation pour fonder de nouveaux nids. C'est le moment de les piéger pour éviter qu'elles ne créent de nouvelles colonies.
- Les pièges peuvent être remplacés dès août jusqu'à mi-novembre (période où les jeunes fondatrices commencent à quitter le nid). Il est déconseillé de placer les pièges en dehors de ces périodes car le risque de capturer les espèces autochtones est grand.



LE RUGBY CLUB LE LANDREAU

Le Rugby Club Le Landreau (RCLL), fondé en 2018, est le seul club de rugby à XV à être affilié à la Fédération Française de rugby sur le territoire de la Communauté de Communes Sèvre-Loire. Une année sportive au RCLL est rythmée par des événements adressés aussi bien aux licenciés qu'à un plus large public, mais aussi à nos partenaires que nous remercions pour le soutien qu'ils nous apportent.

Ce début de saison a été marqué par un moment convivial avec les partenaires du Club en présence de Philippe Pirois de la Ligue Pays de la Loire.

Puis, en décembre 2024, un entraînement de Noël s'est déroulé avec nos jeunes licencié-e-s qui ont pu apprécier des chocolats pour partir en vacances. Ce même jour, l'équipe a souhaité mettre en valeur notre Président d'Honneur Matthieu Vandestock.

En janvier 2025, les enfants et leurs parents ont partagé la galette du club sous le soleil.

Depuis septembre, les Black Pink five (Adultes Rugby à V) s'entraînent dur les vendredi et dimanche et ont pu participer à différents plateaux.



Les entraînements et matchs se déroulent au Stade Pierre Charpentier (Le Landreau). Les catégories École de Rugby s'entraînent, en fonction des âges, les mercredis en fin d'après-midi et/ou les samedis matin tandis que les adultes jouent au rugby V loisir les vendredi soir et/ou dimanche matin.

Il est toujours possible de nous rejoindre cette année sur les catégories suivantes M10, M12 et Rugby à 5. Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter par le biais de notre site web : rcll.ffr.fr/. Nous serions ravis de vous accueillir afin de vous convertir au ballon ovale ! En attendant, suivez-nous sur les réseaux notamment sur notre nouveau profil Instagram.

Instagram : @rcll_rugbylelandreau

Facebook : @Rugby Club Le Landreau 44

Email : rugby.le.landreau.44@gmail.com

Solutions des jeux

